

## FICHE DE POSTE

<b>Dénomination</b>	Enseignant du premier degré – Professeur des écoles.
<b>Employeur</b>	Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de l'Oise.
<b>Type de contrat</b>	Contrat à durée déterminée.
<b>Durée du contrat</b>	Jusqu'au 7 juillet 2018.
<b>Lieu d'exercice</b>	Département de l'Oise, en écoles maternelles ou élémentaires.
<b>Durée du service hebdomadaire</b>	<p>La durée du service hebdomadaire exigible de l'agent est la même que celle imposée aux professeurs des écoles titulaires, soit 27h dont 24h de classe devant élèves. Les heures hors présence d'élèves (conseils, réunions, préparation de classe) sont également dues par le contractuel.</p> <p>Les congés accordés sont les vacances scolaires de l'académie comprises dans la période du contrat.</p>
<b>Période d'essai</b>	15 à 30 jours ouvrés (renouvelable une fois) selon la durée du contrat.
<b>Rémunération indicative</b>	<p>Candidats titulaires d'une licence : 1 392,20 € nets pour un temps complet correspondant à l'indice majoré de la fonction publique 367.</p> <p>Candidats titulaires d'un master : 1 471.86 € nets pour un temps complet correspondant à l'indice majoré de la fonction publique 388.</p>
<b>Accompagnement dans l'emploi</b>	Oui, en amont de la prise de poste et régulièrement ensuite.
<b>Conditions de diplômes</b>	Etre titulaire d'un Master ou à défaut d'une licence (quelle que soit la discipline).
<b>Obligations</b>	Strict respect de toutes les obligations qui incombent aux personnels qui participent au service public d'éducation (décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat).
<b>Principales compétences attendues</b>	<p>1. <u>Faire partager les valeurs de la République</u></p> <p>Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.</p> <p>2. <u>Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</u></p> <p>Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École, les droits et obligations des fonctionnaires</p> <p>3. <u>Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</u></p> <p>Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.</p> <p>4. <u>Prendre en compte la diversité des élèves</u></p>

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves et, si besoin, travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité des élèves, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

9. Maîtriser les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

11. Coopérer avec les parents d'élèves et les divers partenaires de l'école

**→ ENVOYER C.V. ET LETTRE DE CANDIDATURE**

**. à la DSDEN 60, 22 avenue Victor Hugo, 60 000 BEAUVAIS  
. adresse mel : ce.dgp60@ac-amiens.fr**